



Les grandes priorités 2018 de l'ADEME Occitanie, acteur majeur du déploiement de la transition écologique et énergétique

Face à l'urgence climatique et écologique, les différentes instances internationales, nationales et régionales, notamment, ont apporté ces dernières années des réponses ambitieuses et précises : Accord de Paris sur le climat (2015), loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015), Plan Climat du ministre de la transition écologique et solidaire (2017), élaboration - avec l'aide de l'ADEME - du scénario « Région à énergie positive » (REPOS) par la Région Occitanie (2017)...

Dans ce contexte, **l'ADEME constitue un acteur majeur du déploiement de la transition écologique et énergétique** en France et en Occitanie.

C'est la raison pour laquelle l'Agence accélérera, en 2018, la **généralisation des solutions identifiées** et la **mobilisation de tous les acteurs** (territoires et acteurs économiques) dans ses domaines d'intervention, tout en maintenant son **soutien aux démarches précurseurs** et en apportant son **expertise de terrain** aux acteurs locaux.

Pour guider son action de manière cohérente sur le territoire, l'ADEME s'appuiera non seulement sur son **contrat d'objectif et de performance 2016-2019** mais également sur ses **nouvelles stratégies « collectivités » et « entreprises »**.

En Occitanie, l'ADEME s'est fixée 3 grandes priorités thématiques pour 2018.

Le développement de la chaleur/ froid, renouvelable et de récupération, constitue le premier axe.

L'agence accompagnera techniquement et financièrement les projets les plus performants et les plus adaptés au territoire (biomasse, réseaux de chaleur, méthanisation, géothermie...).

Elle poursuivra également son travail sur la qualité des filières (bois et géothermie, notamment) ainsi que sur la disponibilité et la mobilisation de la ressource en biomasse.

Enfin, les dynamiques initiées sur les territoires seront maintenues : animation du réseau régional des « missions bois-énergie », soutien aux contrats de développement des énergies renouvelables (EnR) thermiques (patrimoniaux ou territoriaux) et aux projets d'EnR coopératives et citoyennes.

Le développement de l'économie circulaire constitue la deuxième priorité de la Direction régionale.

Avec la signature en 2018 d'un CODREC (contrat d'objectifs pour une dynamique régionale en faveur des déchets et de l'économie circulaire), l'ADEME aidera ainsi la Région à prendre en compte cette démarche dans le cadre des exercices de planification dont elle a désormais la charge.

Les partenariats avec les territoires infra-régionaux seront maintenus et amplifiés : territoires « zéro déchets zéro gaspillage », CODEC (contrat d'objectif *déchet* et économie circulaire), territoires économes en ressources...

Au titre de la gestion des déchets, les priorités porteront notamment sur la tarification incitative, la collecte séparée des biodéchets, la modernisation des centres de tri et les déchets du BTP.

La troisième priorité porte sur la rénovation énergétique des bâtiments.

En la matière, la Direction régionale de l'ADEME poursuivra le développement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique tout en veillant à les faire évoluer afin d'améliorer leur efficacité. Elle maintiendra également son soutien à ses relais et réseaux : Espaces INFO → ENERGIE, Conseils en énergie partagé, nouveau Centre de ressources régional sur le bâtiment (Envirobat Occitanie)... Enfin, l'ADEME continuera d'inciter les professionnels du Bâtiment à développer des opérations innovantes, en promouvant notamment le nouveau référentiel global « Energie positive et réduction Carbone » (E+ C-), lequel anticipe la future réglementation environnementale des bâtiments neufs.

A côté de ces priorités thématiques, **l'ADEME entend également poursuivre sa dynamique d'action avec les territoires et acteurs économiques d'Occitanie.**

Elle amplifiera sa collaboration avec la Région, via notamment l'aide à la mise en œuvre du scénario REPOS.

Elle continuera d'accompagner les territoires engagés dans une démarche « énergie-climat » (Contrats d'objectifs territoriaux, Plans Climat air énergie...) et/ ou « économie circulaire », tout en les incitant à développer des démarches globales intégrées prenant en compte l'ensemble des thématiques énergétiques et écologiques.

Enfin, la Direction régionale de l'ADEME maintiendra son action auprès des acteurs économiques et de leurs représentants (fédérations professionnelles, chambres consulaires...) en aidant à la construction ou au développement de partenariats opérationnels, via - par exemple - l'opération « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts ! » (accompagnement proposé par l'ADEME pour identifier les pertes énergie-matières-déchets, proposer un plan d'actions pour les réduire et réaliser des économies).